



Entrée, séjour et droits sociaux des citoyens de l'Union européenne et des membres de leur famille

COUT DE LA SESSION : 400 Euros TTC par personne

DUREE DE LA SESSION : 14 heures réparties sur 2 jours

NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS : 20 personnes

INTERVENANTS : Laurent Forté (CICADE) et Benjamin Demagny (COMEDE)

Première partie (journée 1)

Repères fondamentaux

- ▶ Les étrangers concernés (citoyens de l'Union européenne et membres de leur famille).
- ▶ Schéma simplifié de la protection sociale en France.
- ▶ Les principes de liberté de circulation et de droit au séjour.
- ▶ Les conditions d'accès à la protection sociale :
 - Le principe d'égalité de traitement entre français et citoyens européens.
 - La condition de résidence en France.
 - La condition d'ancienneté de présence.
 - La condition de régularité de séjour.

L'entrée et le séjour en France des citoyens de l'Union européenne et des membres de leur famille

- ▶ L'entrée en France.
- ▶ Le séjour en France d'une durée inférieure ou égale à trois mois.
- ▶ Le séjour en France d'une durée supérieure à trois mois :
 - L'absence d'obligation de détenir un titre de séjour (et exceptions).
 - Les catégories justifiant d'un droit au séjour :
 - Les travailleurs et assimilés.
 - Les inactifs ayant des ressources suffisantes et une couverture maladie.
 - Les étudiants.
 - Les membres de famille.
 - Le maintien du droit au séjour.
- ▶ Le droit au séjour permanent.

Deuxième partie (journée 2)

Les principes de la coordination européenne des régimes de sécurité sociale

Aspects pratiques

- ▶ Tableau récapitulatif sur le droit au séjour et les droits sociaux.
- ▶ Le recueil d'informations préalable à l'évaluation des droits.
- ▶ Outils et lieux ressources.
- ▶ Cas pratiques.

Dates et lieu de formation :

▶ **10 et 11 décembre 2026 à
Montpellier**

OBJECTIFS DE LA SESSION

- ▶ Prendre connaissance des textes juridiques de base pour chacune des grandes questions traitées.
- ▶ Les mettre en application à travers l'étude de cas concrets proposés par les participants.
- ▶ Disposer d'une méthode d'entretien efficace lors de l'accueil du public.

PUBLIC VISE / PREREQUIS

PUBLIC : travailleurs sociaux, agents de l'Etat ou des collectivités, bénévoles et permanents d'associations, adultes relais, juristes ou toute personne accueillant du public...

PREREQUIS : Aucun prérequis exigé

METHODES DE TRAVAIL

Cette session privilégie une pédagogie interactive basée sur une approche accessible et pratique des thèmes abordés. Le formateur s'appuie ainsi non seulement sur la connaissance et l'analyse des textes juridiques, mais également sur des études de cas concrets. Les temps d'échanges sont favorisés afin de permettre la confrontation des approches et d'expérimenter l'utilisation des textes juridiques et des outils distribués lors de la formation.

Chaque journée regroupe 20 personnes au maximum.

Outils de suivi et d'évaluation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales et mises en situation.
- Résolution de cas pratiques.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Attestation de fin de formation.

SUPPORT DE FORMATION

Chaque stagiaire recevra un dossier pédagogique regroupant les principaux textes en vigueur ainsi que des outils méthodologiques et pratiques.

EQUIPE PEDAGOGIQUE

- ▶ **Laurent Forté** : Permanent du CICADE depuis 2000 - Juriste et formateur spécialisé en droit des étrangers.
- ▶ **Benjamin Demagny** : Juriste et formateur - Responsable adjoint du service social et juridique du COMEDE (Comité pour la santé des exilés) - Référent du COMEDE en région PACA sur les questions d'accès aux droits et aux soins des étrangers.

Cette formation est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour toute question concernant les situations de handicap, vous pouvez nous contacter pour connaître nos modalités d'accueil et d'intervention :

Claire Giraud-Panis
04 67 58 71 52
cicade.contact@gmail.com

